

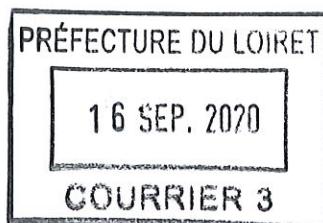
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	56	57

Date de la convocation
30 juillet 2020

Numéro de la délibération
20-15

Objet de la Délibération

Délégation de
pouvoir au Président



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 16/09/2020
Et publication ou notification
Le 24/09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le huit septembre à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le trente juillet deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente « l'Orée des Marronniers » de Cercottes (45520), sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Muriel BATAILLE (Tournois), Isabelle BOISSIÈRE (Saint Sigismond), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Nathalie FAUCHET (Lion-en-Beauce, suppléante de Damien MOREAU), Catherine GRISELLES (Villeneuve-sur-Cosnie), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Sophie LAURENT (Patay, suppléante de Sébastien ROJO), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Mathieu NOËL (Bucy-Saint-Liphard, suppléant de Yves PINSARD), Julie NUNES (Villamblain), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Jean-Guy ROBLIN (Bricy, suppléant de Saïd BALH), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Françoise ADRIEN (Villorceau, suppléante de Daniel THOUVENIN), Roger BEAUNÉ (Saint-Laurent des Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-Saint-André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (Saint-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Jacques MESSAS (Beaugency) à Florence NAIZOT (Beaugency).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), David BOUCICAUD (Sougy), Anne-Élodie LEGRAND (Ruan), Véronique MERCIER (Cercottes), Hélène DARVOY PEROT (Cercottes), Benjamin MINIÈRE (Boulay-les-Barres), Thierry COUTANT (Saint-Péravy-la-Colombe), Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly), Laurent SEGANTI (Trinay), , Thierry CLAVEAU (Villamblain), Marie-Christine MASSON (Coinces).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Pierre DELBART (Messas), Marie-Christine MALET (Mareau-aux-Prés), Florence VILLETTE (Meung-sur-Loire), Fabienne MARRAS (Épieds-en-Beauce).

Ainsi que : Benoit PERDEREAU (Gidy).

Dans un souci de favoriser une bonne administration du PETR Pays Loire Beauce ;

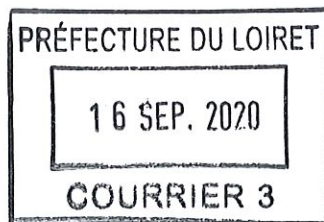
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	56	57

Date de la convocation
30 juillet 2020

Numéro de la délibération
20-15

Objet de la Délibération

Délégation de pouvoir au Président



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 16/09/2020
Et publication ou notification
Le 24/09/2020

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de confier au Président du PÉTR Pays Loire Beauce les délégations suivantes :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalables en raison de leurs montants ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- D'intenter au nom du PÉTR Pays Loire Beauce les actions en justice ou de défendre le PÉTR Pays Loire Beauce dans les actions intentées contre lui,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Pays Loire Beauce dans la limite de 5 000 €,
- De négocier et de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical de 100 000 €, après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires,
- D'autoriser, au nom du PÉTR Pays Loire Beauce, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays Loire Beauce
Loiret
Frédéric CUILLERIER